

DYNAMIQUE D'ÉVOLUTION DES PRAIRIES PERMANENTES DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES FROMAGÈRES SOUS AOP/IGP DES SAVOIES

Les exploitations laitières AOP-IGP des Savoie fondent l'alimentation de leur troupeau sur la valorisation des surfaces herbagères, au premier rang desquelles se trouvent les prairies permanentes. Celle-ci constituent souvent une vitrine des produits AOP-IGP savoyards. Néanmoins, ces surfaces sont percutées par des pressions variées, liées à la diminution du foncier agricole, au changement climatique, à l'évolution des pratiques agricoles... qui laisseraient penser à une diminution de ces surfaces et à une forte évolution de leur composition botanique.

La présente étude vise à objectiver la dynamique des prairies permanentes dans les Savoie au travers de deux entrées : **l'évolution des surfaces herbagères** et **l'évolution de leur composition botanique**.

LES OBJECTIFS



Etudier la **trajectoire des surfaces** de prairies permanentes à l'échelle des Savoie et des zones AOP/IGP



Etudier l'évolution de la **composition floristique** d'un échantillon de prairies permanentes entre 2 dates repères

➔ VOIR PAGE SUIVANTE

MÉTHODE EMPLOYÉE

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) a été mobilisé pour quantifier les types de surfaces toujours en herbe du territoire savoyard et leur évolution au cours du temps. Face aux limites de la base RPG, il n'a pas été possible de suivre l'évolution des surfaces globales des deux départements.

➔ Un échantillon fiable de surfaces toujours en herbe en 2014 a été déterminé et caractérisé en 2022, pour suivre l'évolution de ces surfaces entre 2014 et 2022.



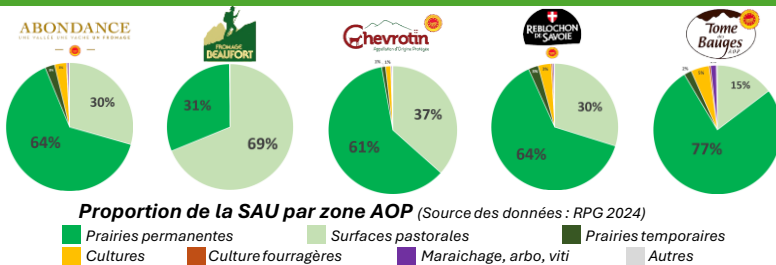
LES LIMITES DES DONNÉES RPG IDENTIFIÉES

- 1 classification des surfaces annuelle & déclarative : elle peut donc varier selon le contexte du déclarant et de la PAC.
- Les modifications de classe et de règles d'une année à une autre limitent la fiabilité et la comparabilité des données.
- Le labour des surfaces déclarées « prairies permanentes » autorisé depuis 2015 (si re-semis immédiat de couvert herbacé).
- Hausse de 12% des surfaces déclarées à la PAC de 2014 à 2022 dans les Savoie, ne correspondant pas à une évolution réelle (pas d'augmentation de surface agricole réelle).

LES RÉSULTATS

DES DÉPARTEMENTS À VOCATION HERBAGÈRE

En 2024, la SAU représente 31% du territoire des Savoies, soit 329 M ha. **Les surfaces toujours en herbe (STH = prairies permanentes + surfaces pastorales) constituent quelques 89% de la surface agricole utile (SAU)**. En territoire AOP, la STH oscille entre 92 et 100% de la SAU ; les parts de prairies permanentes entre 31 et 77%, et celles d'alpage entre 15 et 69%.

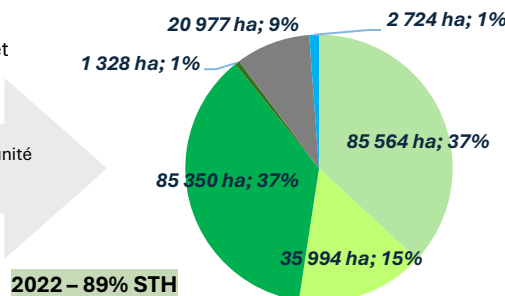
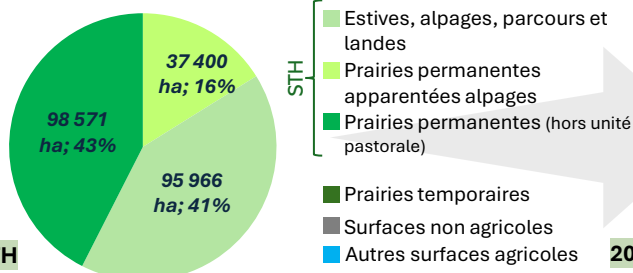


UNE DIMINUTION DES SURFACES TOUJOURS EN HERBE ENTRE 2014 ET 2022 SUR UN ÉCHANTILLON CONSTANT

Un échantillon de surfaces classées en 2014 en STH a été étudié en 2022. En 2022, l'échantillon n'est plus constitué que de 89 % de STH (-11%). 1% des STH 2014 sont déclarées en prairies temporaires, 1% en « autre usage agricole » et 9% ne sont plus déclarées à la PAC, laissant supposer qu'elles sont sorties du domaine agricole, illustrant une possible diminution des surfaces des prairies permanentes (43% ➔ 37%) et des alpages (41% ➔ 37%).

TRAJECTOIRES 2014-22
DES PARCELLES DITES
« SURFACES TOUJOURS EN
HERBE » EN 2014 DANS
LES 2 SAVOIE

2014 – 100% STH

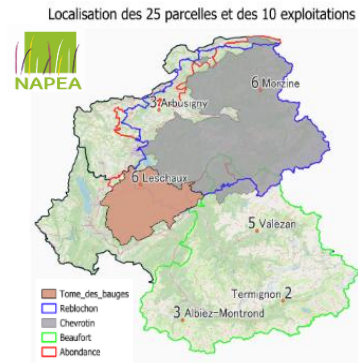


Données RPG, Traitement M. Chauvin, 2024

Ces résultats doivent être considérés avec prudence, dans la mesure où le RPG est basé sur des déclarations annuelles (certaines parcelles peuvent changer de statut sans changer de nature réelle), et les évolutions réglementaires permettent de maintenir le statut de « prairie permanente » pour les surfaces labourées ET ressemées immédiatement par un couvert herbacé.

MÉTHODE EMPLOYÉE

Ces recueils de données ont permis de réaliser un état des lieux des prairies en 2024 et d'assurer une comparaison des résultats obtenus entre 2010 et 2024, en s'interrogeant notamment sur les effets potentiels de certaines pratiques et du changement climatique.



BAUGES (red ellipse): 14/07.24, 14/24.24, 13/06.24, 14/06.24, 14/08.24, 13/05.24

TARENTAISE (purple ellipse): 17/26.24, 17/16.24, 17/22.24, 17/15.24, 17/14.24, 23/07.24

BORNES (yellow ellipse): 06/08.24, 06/04.24, 6/02.24

MORZINE (blue ellipse): 10/19.24, 10/25.24, 10/08.24, 10/20.24, 10/14.24, 10/18.24

MAURIENNE (green ellipse): 23/29.24, 16/29.24, 16/26.24, 16/19.24

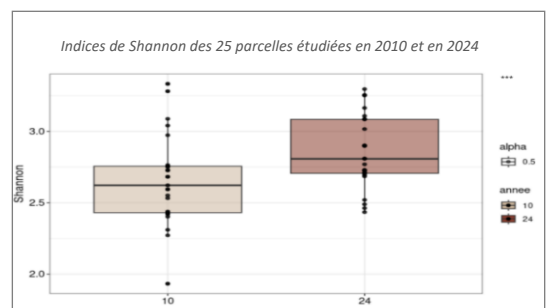
Les espèces les plus abondantes sur l'ensemble de l'échantillon sont le dactyle aggloméré, le brome mou, le pâturin des prés et le ray-grass anglais. Le pissenlit, le trèfle des prés, la flouve odorante et le dactyle aggloméré sont présents sur au moins 22 des 25 parcelles.

Représentation par une NMDS sur distance de Bray-Curtis des 25 parcelles étudiées en 2024 selon leur localisation. Un point représente une parcelle, situé dans l'espace selon sa composition botanique (occurrence des espèces et abondance). Les parcelles proches dans l'espace ont une composition botanique similaire.

2010 27 93 2024 76

Espèces identifiées par année

Cette tendance recouvre néanmoins une grande variabilité entre parcelles et massifs, la diversité de certaines parcelles diminuant entre 2010 et 2024, tandis qu'elle augmente dans d'autres parcelles.

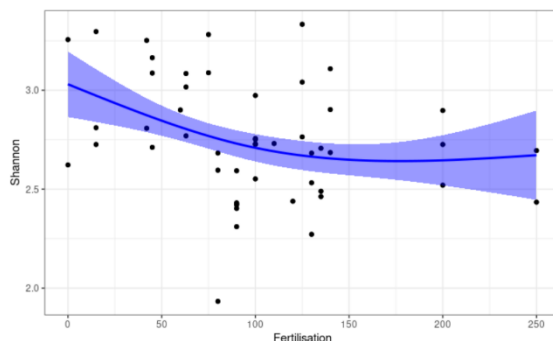


Sur le graphe ci-dessus, un point représente un relevé floristique d'une parcelle, et sa localisation est déterminée selon sa composition botanique (une couleur par année). Le graphe illustre une différence importante entre les relevés de 2010 et de 2024. La composition des parcelles semble ainsi avoir évolué de façon importante, et avec une variabilité entre parcelles, quelles que soient leur localisation.

QUELS FACTEURS EXPLICATIFS DE CES DIFFÉRENCES ENTRE LES 2 ANNÉES ?

LES PRATIQUES DE GESTION DES PARCELLES ?

Nous avons étudié l'effet de certaines pratiques agricoles sur la diversité floristique des prairies : le niveau de fertilisation azotée et le niveau d'intensification (croisement entre date de fauche, rythme d'utilisation et niveau de fertilisation azotée). Les analyses montrent qu'une augmentation de la fertilisation azotée, ou de l'intensification de la gestion est corrélée à une diminution de la diversité floristiques (indice Shannon).

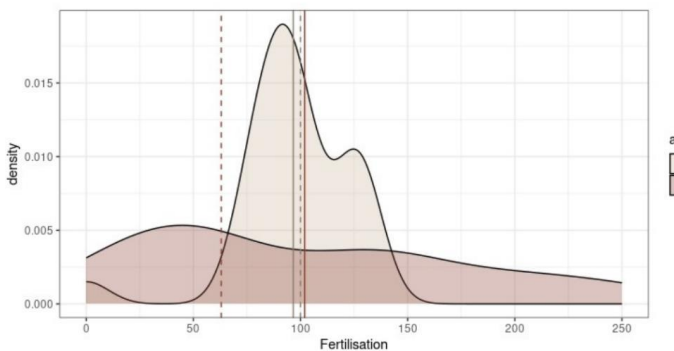


Diversité de Shannon des parcelles étudiées en 2010 et 2024 en fonction de la fertilisation apportée (en UN/ ha)

En étudiant les niveaux de fertilisation des parcelles entre 2010 et 2024, on constate une plus grande hétérogénéité de pratiques en 2024 ([0 ; 250 UN/ha] vs [75 ; 125 UN/ha] en 2010).

Le niveau d'intensification était aussi plus uniforme en 2010 qu'en 2024.

Cette hétérogénéité plus importante en 2024 pourrait avoir un effet sur le plus grand nombre d'espèces rencontré en 2024 et une répartition plus équilibrée des espèces, le gradient de fertilisation permettant une expression d'une flore plus variée.



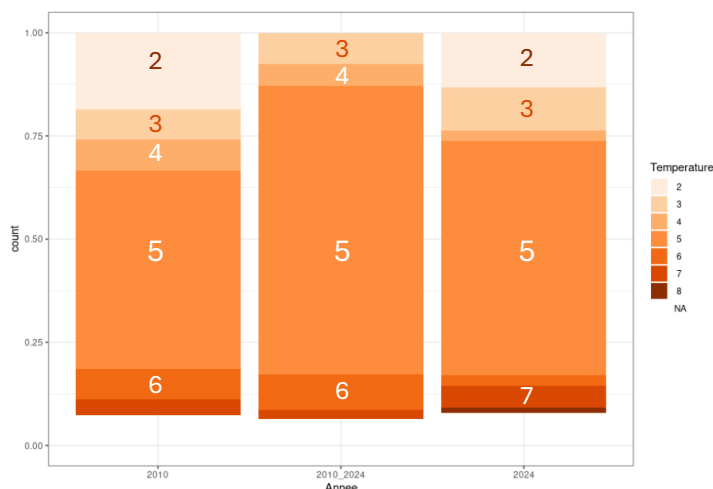
Densité de la fertilisation azotée (en unité d'azote par hectare par an) des parcelles selon l'année

UN RÔLE DU FACTEUR CLIMATIQUE ?

Est-ce que l'évolution du climat a pu jouer un rôle dans les différences de diversité observées entre 2010 et 2024 ? Nous avons étudié le facteur climatique par l'analyse de l'optimum de températures des espèces rencontrées en 2010 et en 2024 (indice d'Ellenberg de Température).

3 lots ont été constitués (espèces 2010, espèces 2024, espèces 2010&2024). Chaque espèce a été classée sur une grille de 7 classes d'optimum de température (issue d'une base de données), la classe « 2 » correspondant à des espèces alpines à nivales ou altiméditerranéennes et la classe « 8 » aux espèces thermoméditerranéennes à subdésertiques.

Ce graphique, couplé à des tests statistiques de significativité, met en évidence que **les espèces seulement présentes en 2024 sont légèrement plus thermotolérantes que les espèces spécifiques à l'année 2010.**



Occurrence des classes d'optimums de température selon l'année de présence des espèces (spécificité 2010 ou 2024) et communes aux deux années. La classe 2 correspond à des espèces subalpines et la classe 8 à des espèces méditerranéennes.

LIMITES DE L'ÉTUDE

L'analyse portait sur un **nombre de parcelles relativement réduit** et sur une comparaison entre 2 dates, ce qui n'est pas suffisant pour étudier une évolution des cortèges floristiques des parcelles.

La variabilité de la flore identifiée dépend pour une partie des conditions climatiques de l'année de prélèvement et le stade des espèces au moment des prélèvements. Des différences de prélèvement et de conditions climatiques entre 2010 et 2024 ont pu créer des biais masquant les tendances lourdes.

CONCLUSION & SUITES

Les surfaces toujours en herbe représentent une ressource stratégique pour le territoire et les élevages savoyards.

A l'échelle du projet, on observe un profil spécifique de composition par massif et un maintien de la biodiversité floristique entre 2010 et 2024, même si la composition botanique des parcelles évolue.

L'évolution du climat semble jouer un effet très peu marqué sur la composition de la flore entre 2010 et 2024.

Il serait intéressant de reconduire des diagnostics floristiques dans les prochaines années pour affiner l'analyse de l'évolution des cortèges floristiques des parcelles.